

GE_GERICHTE C/13072/2014 vom 16. November 2007

GE Cour de justice, 2007-11-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_13072_2014

FR: GE_GERICHTE C/13072/2014 du 16 novembre 2007

IT: GE_GERICHTE C/13072/2014 del 16 novembre 2007

Regeste

CAS CLAIR; INDEMNITÉ D'EXPROPRIATION | CPC.257; LEx.76

Erwägungen

E. 5

L'appelant, qui succombe, sera condamné aux frais (art. 106 al. 1 CPC). Les frais judiciaires seront arrêtés à 2'000 fr. et compensés avec l'avance fournie, qui reste acquise à l'Etat (art. 111 al. 1 CPC). L'appelant sera en outre condamné, à titre de dépens, à verser aux intimés, représentés par avocat devant la Cour, une somme de 2'500 fr., débours et TVA compris (art. 96 et 105 al. 2 CPC; art. 85, 88 et 90 RTFMC; art. 20, 25 et 26 LaCC). * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : A la forme : Déclare recevable l'appel interjeté par A_____ contre le jugement JTPI/13997/2014 rendu le 12 novembre 2014 par le Tribunal de première instance dans la cause C/13072/2014-2 SCC. Au fond : Confirme ce jugement. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Sur les frais : Arrête les frais judiciaires d'appel à 2'000 fr., les met à la charge de A_____ et les compense avec l'avance fournie, laquelle reste acquise à l'Etat de Genève. Condamne A_____ à verser aux B_____ la somme de 2'500 fr. à titre de dépens d'appel. Siégeant : Monsieur Laurent RIEBEN, président; Madame Pauline ERARD et Madame Fabienne GEISINGER-MARIÉTHOZ, juges; Madame Céline FERREIRA, greffière. Le président : Laurent RIEBEN La greffière : Céline FERREIRA Indication des voies de recours : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.